COURRIER ARRIVE
LE - 8 AVR. 2025
C. C. THELLOISE

AFCCRE

Projet de Délibération

Consolidons l'Europe par ses territoires

Préservons pour nos collectivités territoriales la politique européenne de cohésion

Considérant

- Les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne inscrits à l'article 174 des Traités européens.
- Le rôle central de la politique européenne de cohésion, depuis 1986, dans la réduction des disparités territoriales en Europe, indispensable à la réalisation du marché intérieur et à la mise en place d'un espace public européen, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières et territoriales.
- la contribution des fonds structurels européens pour maintenir un lien substantiel et mesurable entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinançant leurs projets et leurs initiatives.
- Le rôle par conséquent essentiel de la politique de cohésion dans la consolidation de l'Union européenne, à l'heure où celle-ci, plus que jamais, a besoin d'être renforcée pour relever les défis existentiels auxquels elle doit faire face.

Considérant

- Les premières propositions de la Commission européenne sur le futur cadre financier pluriannuel post 2027, et sur l'avenir de la politique de cohésion, qui préconisent l'adoption d'un plan national unique par Etat, et conditionnent les investissements à l'avancée des réformes engagées pour se conformer aux objectifs de convergence économique et sociale.
- Les annonces de la Présidente de la Commission européenne, appelant à une réaffectation des enveloppes de la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion vers les priorités liées à la défense, la compétitivité économique, la sécurité et la migration, et ceci dès la révision à mi-parcours des programmes en 2025.

Considérant

- Le rôle des collectivités territoriales, de tous niveaux et dans l'ensemble des territoires, pour concrétiser les engagements européens issus du Pacte vert et du Socle européen des droits sociaux, dans le cadre de leurs actions et de leurs investissements en matière de transition énergétique et numérique, d'inclusion sociale, de développement économique, d'adaptation et de résilience des territoires.

- La contribution des services publics locaux et régionaux pour relever les nouveaux défis européens, tels que l'accès au logement ou les changements démographiques, et leur capacité à préserver et développer un écosystème territorial, par exemple en matière de santé, d'éducation, de culture, indispensable à la ré-industrialisation de l'Europe et à la cohésion de celle-ci.

Considérant

- La difficulté à combiner des objectifs nationaux de convergence économique et sociale, ainsi que le propose la Commission européenne, et les principes d'approche territoriale et de partenariat avec les collectivités territoriales, sur lesquelles est basée la politique de cohésion et qui conditionnent son efficacité.
- Les conséquences d'une recentralisation de la gestion des fonds de l'UE, conduisant, à l'image du plan de relance européen et du fonds social pour le climat, à refinancer prioritairement les politiques et les investissements de l'Etat, au détriment des projets des collectivités territoriales,

Considérant dès lors que les propositions de la Commission européenne remettent en cause les objectifs, le mode opératoire et les bénéficiaires de la politique de cohésion.

Nous appelons les institutions européennes et le gouvernement français :

- **A sanctuariser le modèle de développement social et territorial** incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025.
- **A préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027**, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant, en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027.
- **A conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion**, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le Fonds social européen (FSE+), ainsi que de la politique de développement rural et de la pêche.
- **A conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens,** le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra marins.
- **A lever les freins administratifs et réglementaires** qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet.
- **A mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance** envers les actions et les projets des collectivités territoriales.
- **A activer, dès à présent, les instances de concertation** entre la Commission européenne, l'Etat et les réseaux de collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la position française sur l'avenir de la politique de cohésion.

Contact :
Association française du Conseil des Communes et Régions d 'Europe
20 rue d'Alsace Lorraine
45000 Orléans
02 38 77 83 83
ccrefrance@afccre.org

AFCCRE

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

COURRIER ARRIVE
LE - 8 AVR. 2025
C. C. THELLOISE

Le Président

PL/CM/EA
N 23

Monsieur Pierre DESLIENS
Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE
7 avenue de l'Europe
60530 NEUILLY EN THELLE

Orléans, le 3 avril 2025

Monsieur le Président,

Les négociations sur le futur budget européen post 2027 ont débuté dans un contexte politique lourd d'enjeux et qui appelle à des choix décisifs pour les européens.

Devant ces défis, immenses, plus que jamais l'Union européenne doit se consolider et se renforcer pour pouvoir pleinement jouer son rôle.

La politique de cohésion, principale source de financements européens pour les collectivités territoriales, y contribue très directement en soutenant des centaines de projets locaux, dans de nombreux domaines de compétences des collectivités territoriales : la transition énergétique, l'adaptation et la résilience des territoires, le développement du numérique, l'inclusion sociale et l'accompagnement des plus fragiles... autant d'actions, d'initiatives qui incarnent l'Europe auprès des citoyens et permettent de concrétiser, sur le terrain, les engagements pris au niveau européen.

Malgré cela, des voix se font entendre, au niveau européen, pour remettre en cause les fondements de cette politique et réaffecter, dès maintenant, les enveloppes correspondantes de fonds européens vers les nouvelles priorités, en lien notamment avec les questions de défense.

Cette solution de facilité, sans visée stratégique, serait catastrophique pour les collectivités territoriales françaises et conduirait, à terme, à rompre un lien essentiel entre l'Europe et ses territoires.

Pleinement mobilisée comme elle le fait à chaque négociation européenne, l'AFCCRE invite les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, de tous niveaux, à manifester leur opposition à ce scénario en adoptant la délibération jointe :

CONSOLIDONS L'EUROPE PAR SES TERRITOIRES
PRESERVONS POUR NOS COLLECTIVITES TERRITORIALES LA POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION

Le Directeur Général de l'AFCCRE, Christophe MOREUX (christophe.moreux@afccre.org) se tient à votre disposition et celle de vos collaborateurs pour vous apporter tous les éléments d'information utiles sur nos services et nos activités.

De votre mobilisation dépendra notre crédibilité et notre légitimité, en tant qu'élus locaux et régionaux, à préserver une politique de cohésion ambitieuse et œuvrer ainsi pour une Europe qui avance par ses territoires, qui avance pour ses territoires.

En vous remerciant de votre soutien et de votre engagement, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Philippe LAURENT
Président de l'AFCCRE
Maire de Sceaux
Co-Président du CCRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20250626-260625-DC-78-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2025
Affichage : 01/07/2025

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)
20 rue Alsace Lorraine - F - 45000 ORLEANS
+33 (0)2.38.77.83.83 ccrefrance@afccre.org
Siret : 784 719 049 00065 - APE : 9499Z
www.afccre.org